

### III. — Réparation.

La troisième obligation est de satisfaire à la Justice divine pour nos péchés. Oh ! que cette dette est terrible ! Un seul péché mortel est si lourd dans la balance divine que pour l'expier il ne suffirait pas de tous les mérites des Saints, des martyrs, ni de la Sainte Vierge elle-même. Personne autre que l'Homme-Dieu n'a pu payer un prix suffisant pour nos offenses. Mais il l'a fait en mourant pour nous sur la croix, et il a satisfait pleinement. Or à la Messe il renouvelle le sacrifice du Calvaire, et le même sang qui fut versé alors pour la rançon du monde entier est offert spécialement à l'autel pour l'expiation des péchés, tant de celui qui célèbre le saint Sacrifice, que de tous ceux qui y assistent ou pour qui il est célébré. Ecouteons les paroles du concile de Trente :

“ Parce que dans le divin Sacrifice de la Messe le même Jésus-Christ qui s'immola d'une manière sanglante sur la croix, est contenu et immolé d'une manière non sanglante, ce saint Synode enseigne que ce sacrifice est vraiment expiatoire et que, par son moyen, si nous y approchons de Dieu avec un cœur sincère et une foi droite, avec crainte et respect, contrits et pénitents, nous obtiendrons miséricorde, grâce et secours, au moment opportun. Le Seigneur, en effet, apaisé par l'oblation de ce sacrifice, en nous y accordant la grâce et le don du repentir, nous pardonne nos crimes et nos péchés, même les plus énormes. Car c'est une seule et même hostie, c'est le même qui offre aujourd'hui par le ministère des prêtres, qui s'est offert autrefois sur la croix, le mode d'oblation seul différent.”

Tous les pécheurs devraient donc recourir au saint Sacrifice comme à leur plus chère espérance pour rentrer en grâce avec Dieu et éviter les châtiments temporels et éternels.

Quant aux âmes qui vivent en état de grâce, il leur communique une force admirable pour y persévérer, et il efface immédiatement tous les péchés véniels, pourvu qu'on en ressente un repentir général. Saint Augustin l'affirme : “ Celui qui entend dévotement la Messe ne tombera pas en péché mortel, et les péchés véniels lui seront remis.”

Enfin on l'offre non seulement pour les péchés, les peines et les satisfactions et autres nécessités des vivants,